

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du budget primitif 2025 Budget Général

Date de décision: 24/04/2025

Date de réception de l'accusé 30/04/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250424_049

Identifiant unique de l'acte : 012-200067163-20250424-20250424_049-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20006716300010-012038-BP-2025-26042025000000.xml (99_BU-012-200067163-20250424-20250424_049-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 20250424_049 Budget Général - vote du BP 2025.pdf (70_DE-012-200067163-20250424-20250424_049-BF-1-1_2.pdf)
20250424_049 Budget Général - vote du BP 2025

Annexe : Pages de signatures - BP 2025 Budget GENERAL.pdf (71_AN-012-200067163-20250424-20250424_049-BF-1-1_3.pdf)
Pages de signatures - BP 2025 Budget GENERAL

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 17/04/2025

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET à Xavier PUECH, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Eva LE CHARPENTIER à Eric HOULES, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER à Francis CULIE, Guy SALES à Michel LEBLOND, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES, Bernard VIALA à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à André SERIN

Absents excusés : Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI

Patrice VIALA est désigné secrétaire de séance

N°20250424_049

Objet : Vote du budget primitif 2025
Budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération N° 20250227_011 en date du 27 février 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Madame la Présidente présente au Conseil la proposition de Budget Primitif 2025 pour le Budget Général.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire procède au vote de ce budget.

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2025 pour le Budget Général de la Communauté de Communes **EST ADOPTÉ**, tel que présenté comme suit et annexé à la présente délibération, et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

CC MONTs, RANCE ET ROUGIER (BUDGET GENERAL) - CC MONTs, RANCE ET ROUGIER - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS					A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	4 935 460,00	RECETTES	5 357 532,93
		+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	834 250,70	845 719,42		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 433 541,65	(si solde positif) 0,00		
	=		=		
Total de la section d'investissement (2)		6 203 252,35	6 203 252,35		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	6 143 689,12	RECETTES	5 767 026,40
		+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 376 662,72		
	=		=		
Total de la section de fonctionnement (3)		6 143 689,12	6 143 689,12		6 143 689,12
TOTAL DU BUDGET (4)		12 346 941,47	12 346 941,47		12 346 941,47

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'imputation d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'immission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire **AUTORISE** l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Présidente,
A Saint Sernin sur Rance, le 24/04/2025
Le Présidente,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Saint Sernin sur Rance, le

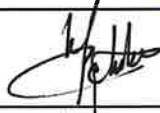
Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 33
VOTES : Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 17/04/2025

ALIES Monique	
BERNAT Laure ayant donné pouvoir à ALIES Monique	
BOUSQUET Albert ayant donné pouvoir à PUECH Xavier	
CABANES Jean-Louis	
CAUMETTE Sophie	
CHIBAUDEL Claude ayant donné pouvoir à DRESSAYRE Gérard	
CHICO ROS Hélène	
CONDOMINES Alain	
COUDERC Franck	
CULIE Francis	
DRESSAYRE Gérard	
DRESSAYRE Séverine absente	
FONTANILLES Michelle	

ARRETE ET SIGNATURES

FRANJEAU Jean-Louis	
GIGANON Philippe <i>absent</i>	
HOULES Eric	
JACQUEMOND Jean-Luc <i>ayant donné pouvoir à TOUZET Cyril</i>	
LEBLOND Michel	
LE CHARPENTIER Eva <i>ayant donné pouvoir à HOULES Eric</i>	
MANIBAL Julien <i>représenté par SIMONZEN Michel suppléant</i>	
MAURY David <i>ayant donné pouvoir à ROQUES Patrick</i>	
MILESI Jean <i>absent</i>	
PUECH Xavier	
RAMONDENC Viviane	
RIVEMALE Patrick	
ROQUES Patrick	
ROUSSET Jean-François	
SABATHIER Jean-Philippe <i>ayant donné pouvoir à CULTE Francis</i>	
SALES Guy <i>ayant donné pouvoir à LEBLOND Michel</i>	
SERIN André	

ARRETE ET SIGNATURES

SERS Claude	
SOLIER Anne-Claire <i>absente excusée</i>	
TOUREL Jean-Claude <i>ayant donné pouvoir à CABANES Jean-Louis</i>	
TOUZET Cyril	
VIALA Bernard <i>ayant donné pouvoir à VIALA Patrice</i>	
VIALA Patrice	
WOLKOWICKI Michel <i>ayant donné pouvoir à BERLIN André</i>	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Belmont-sur-Rance, le

